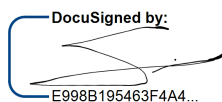


Compte de résultat	Exercice 01/11/22 - 31/10/23 Durée 12 mois	Exercice 01/11/21 - 31/10/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	102 835 217	95 794 330
VENTES DE MARCHANDISES	98 999 511	92 653 645
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	33 015	56 306
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 212 683	2 552 105
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>102 245 209</i>	<i>95 262 056</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	171 550	143 201
TRANSFERTS DE CHARGES	75 278	66 586
AUTRES PRODUITS	343 180	322 486
CHARGES D'EXPLOITATION	96 968 646	90 640 254
ACHAT DE MARCHANDISES	78 854 701	74 876 426
VARIATION DES STOCKS	-445 878	-1 093 195
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	180 653	133 072
VARIATION DES STOCKS	-772	-3 956
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 695 227	6 256 876
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 116 260	1 111 669
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 149 385	5 960 666
CHARGES SOCIALES	1 590 043	1 531 645
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 614 186	1 676 565
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	70	610
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	189 000	141 000
AUTRES CHARGES	25 772	48 877
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 866 571	5 154 076
PRODUITS FINANCIERS	103 232	64 088
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	18 827	6 555
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	84 405	57 533
CHARGES FINANCIERES	72 625	51 170
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	72 625	51 170
RESULTAT FINANCIER	30 607	12 918
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 897 178	5 166 994

Compte de résultat	Exercice 01/11/22 - 31/10/23 Durée 12 mois	Exercice 01/11/21 - 31/10/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	238 363	146 969
SUR OPERATIONS DE GESTION	123 734	35 209
SUR OPERATION EN CAPITAL	10 121	7 253
REPRISES SUR PROVISIONS	104 507	104 507
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 458	9 183
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 370	
SUR OPERATION EN CAPITAL		1 366
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 087	7 817
RESULTAT EXCEPTIONNEL	229 905	137 786
PARTICIPATIONS DES SALARIES	1 411 409	1 187 632
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	1 109 340	1 020 688
TOTAL DES PRODUITS	103 176 812	96 005 387
TOTAL DES CHARGES	99 570 478	92 908 927
RESULTAT NET COMPTABLE	3 606 334	3 096 460
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	45 724	24 240

Comptes certifiés conformes

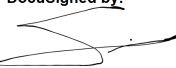
DocuSigned by:

 E998B195463F4A4...

Bilan actif	Clôture au 31/10/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	32 944 746	22 412 815	10 531 930	11 859 927
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	91 876	86 363	5 513	11 728
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	91 876	86 363	5 513	11 728
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 199 166	22 326 452	8 872 713	10 218 013
TERRAINS	1 575 018	307 724	1 267 294	1 271 576
CONSTRUCTIONS	19 774 440	15 048 135	4 726 305	5 739 757
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 508 845	6 179 963	1 328 881	1 632 151
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	977 863	790 630	187 233	211 529
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 363 000		1 363 000	1 363 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 653 704		1 653 704	1 630 186
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 193 092		1 193 092	1 192 639
PRÊTS	442 375		442 375	419 368
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	18 238		18 238	18 179
ACTIF CIRCULANT	22 826 483	1 550	22 824 933	20 523 092
STOCKS ET EN-COURS	8 510 822		8 510 822	8 064 172
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	35 191		35 191	34 419
MARCHANDISES	8 475 631		8 475 631	8 029 752
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	446 804		446 804	473 970
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 498 898	1 550	3 497 348	3 474 538
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	802 158	1 550	800 608	1 274 377
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 696 739		2 696 739	2 200 161
CREANCES DIVERSES (3)	193 990		193 990	477 549
DISPONIBILITES	9 961 253		9 961 253	7 771 040
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	214 716		214 716	261 823
TOTAL GENERAL	55 771 228	22 414 365	33 356 863	32 383 019
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			11 583	2 670
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/10/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/22 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		18 557 818	18 055 991
CAPITAL		1 000 000	1 000 000
RESERVES		13 679 683	13 583 223
RESERVE LEGALE		100 000	100 000
AUTRES RESERVES		13 579 683	13 483 223
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 606 334	3 096 460
PROVISIONS REGLEMENTEES		271 800	376 308
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		351 000	333 000
PROVISIONS POUR RISQUES		351 000	333 000
DETTE(1)		14 448 045	13 994 028
DETTE FINANCIERES		1 841 212	2 076 432
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		457	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		1 840 755	2 076 432
DETTE D'EXPLOITATION		12 387 474	11 642 459
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		8 048 968	7 770 717
DETTE FISCALES ET SOCIALES		3 875 251	3 439 814
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION		463 254	431 928
DETTE DIVERSES		166 695	227 879
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		50 801	105 753
AUTRES DETTE DIVERSES		115 894	122 125
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		52 665	47 258
TOTAL GENERAL		33 356 863	32 383 019
(1) Dont à plus d'un an		1 181 481	1 096 488
Dont à moins d'un an		13 266 564	12 897 540
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques			

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:



E998B195463F4A4...





Audit – Bureau de Tours

7 rue Dora Maar
Espace Rimbaud
BP 67152

37071 Tours Cedex 2

T : +33 (0)2 47 71 23 45

www.bakertilly.fr

DAMES DIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €

Siège social : Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE AUX DAMES

RCS TOURS 950.022.012

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 octobre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



DAMES DIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE AUX DAMES

RCS TOURS 950.022.012

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2023

À l'Assemblée Générale de la société DAMES DIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS DAMES DIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SAS DAMES DIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} novembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Nous nous sommes assurés du caractère régulier de la méthode et de sa correcte application.

D'autre part, nous avons procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours le 3 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Jean-Paul BRIAND



COMPTES ANNUELS

AU 31 octobre 2023

Bilan actif	Clôture au 31/10/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	32 944 746	22 412 815	10 531 930	11 859 927
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	91 876	86 363	5 513	11 728
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	91 876	86 363	5 513	11 728
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 199 166	22 326 452	8 872 713	10 218 013
TERRAINS	1 575 018	307 724	1 267 294	1 271 576
CONSTRUCTIONS	19 774 440	15 048 135	4 726 305	5 739 757
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 508 845	6 179 963	1 328 881	1 632 151
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	977 863	790 630	187 233	211 529
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 363 000		1 363 000	1 363 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 653 704		1 653 704	1 630 186
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 193 092		1 193 092	1 192 639
PRÊTS	442 375		442 375	419 368
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	18 238		18 238	18 179
ACTIF CIRCULANT	22 826 483	1 550	22 824 933	20 523 092
STOCKS ET EN-COURS	8 510 822		8 510 822	8 064 172
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	35 191		35 191	34 419
MARCHANDISES	8 475 631		8 475 631	8 029 752
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	446 804		446 804	473 970
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 498 898	1 550	3 497 348	3 474 538
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	802 158	1 550	800 608	1 274 377
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 696 739		2 696 739	2 200 161
CREANCES DIVERSES (3)	193 990		193 990	477 549
DISPONIBILITES	9 961 253		9 961 253	7 771 040
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	214 716		214 716	261 823
TOTAL GENERAL	55 771 228	22 414 365	33 356 863	32 383 019
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont moins d'un an			11 583	2 670
(3) Dont plus d'un an				

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Bilan passif	Clôture au 31/10/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	18 557 818	18 055 991
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	13 679 683	13 583 223
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	13 579 683	13 483 223
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 606 334	3 096 460
PROVISIONS REGLEMENTEES	271 800	376 308
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	351 000	333 000
PROVISIONS POUR RISQUES	351 000	333 000
DETTE(1)	14 448 045	13 994 028
DETTE FINANCIERE	1 841 212	2 076 432
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	457	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 840 755	2 076 432
DETTE D'EXPLOITATION	12 387 474	11 642 459
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 048 968	7 770 717
DETTE FISCALES ET SOCIALES	3 875 251	3 439 814
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION	463 254	431 928
DETTE DIVERSE	166 695	227 879
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	50 801	105 753
AUTRES DETTE DIVERSE	115 894	122 125
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	52 665	47 258
TOTAL GENERAL	33 356 863	32 383 019
(1) Dont plus d'un an	1 181 481	1 096 488
Dont moins d'un an	13 266 564	12 897 540
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/11/22 - 31/10/23	01/11/21 - 31/10/22
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	102 835 217	95 794 330
VENTES DE MARCHANDISES	98 999 511	92 653 645
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	33 015	56 306
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 212 683	2 552 105
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>102 245 209</i>	<i>95 262 056</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	171 550	143 201
TRANSFERTS DE CHARGES	75 278	66 586
AUTRES PRODUITS	343 180	322 486
CHARGES D'EXPLOITATION	96 968 646	90 640 254
ACHAT DE MARCHANDISES	78 854 701	74 876 426
VARIATION DES STOCKS	-445 878	-1 093 195
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	180 653	133 072
VARIATION DES STOCKS	-772	-3 956
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 695 227	6 256 876
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 116 260	1 111 669
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 149 385	5 960 666
CHARGES SOCIALES	1 590 043	1 531 645
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 614 186	1 676 565
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	70	610
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	189 000	141 000
AUTRES CHARGES	25 772	48 877
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 866 571	5 154 076
PRODUITS FINANCIERS	103 232	64 088
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	18 827	6 555
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	84 405	57 533
CHARGES FINANCIERES	72 625	51 170
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	72 625	51 170
RESULTAT FINANCIER	30 607	12 918
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 897 178	5 166 994

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/11/22 - 31/10/23	01/11/21 - 31/10/22
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	238 363	146 969
SUR OPERATIONS DE GESTION	123 734	35 209
SUR OPERATION EN CAPITAL	10 121	7 253
REPRISES SUR PROVISIONS	104 507	104 507
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 458	9 183
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 370	
SUR OPERATION EN CAPITAL		1 366
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 087	7 817
RESULTAT EXCEPTIONNEL	229 905	137 786
PARTICIPATIONS DES SALARIES	1 411 409	1 187 632
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	1 109 340	1 020 688
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>103 176 812</i>	<i>96 005 387</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>99 570 478</i>	<i>92 908 927</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	3 606 334	3 096 460
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	45 724	24 240

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Agencements des terrains : | 10 à 20 ans |
| - Constructions : | 10 à 20 ans |
| - Agencements des constructions : | 5 à 20 ans |
| - Agencements divers : | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport : | 4 à 5 ans |
| - Matériel de bureau : | 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau : | 5 à 10 ans |

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 000 000			1 000 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	13 583 223	96 460		13 679 683
Résultat de l'exercice N-1	3 096 460		3 096 460	
Résultat de l'exercice N		3 606 334		3 606 334
Provisions réglementées	376 308		104 507	271 800
	18 055 991	3 702 794	3 200 967	18 557 818

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	91 876			91 876
Immobilisations corporelles	30 978 238	268 758	47 831	31 199 166
Immobilisations financières - titres	1 192 639	452		1 193 092
Immobilisations financières - créances	437 547	23 065		460 613
	32 700 300	292 276	47 831	32 944 746

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	80 148	6 215		86 363
Immobilisations corporelles	20 760 225	1 614 058	47 831	22 326 452
	20 840 373	1 620 273	47 831	22 412 815

Dont dotation :		
- Linéaire	1 328 893	
- Dégressive	285 293	
- Exceptionnelle	6 087	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	376 308		104 507	271 800
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	333 000	189 000	171 000	351 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	2 030	70	550	1 550
	711 338	189 070	276 057	624 350
<i>Dont dotation :</i>				
- <i>Exploitation</i>		189 070	171 550	
- <i>Financier</i>				
- <i>Exceptionnel</i>			104 507	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	171 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 162 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes ; en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement ; et en janvier 2024 le ministre de l'Economie et des Finances a introduit un pourvoi en cassation. A ce jour, la provision pour risques est donc maintenue ;
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 189 k€.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	460 613	11 583	449 030
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 945 702	3 945 702	
Créances diverses	193 990	193 990	
Charges constatées d'avance	214 716	214 716	
	4 815 021	4 365 991	449 030

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	456	456		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾				
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 840 755	1 169 099	636 606	35 050
Avances acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	12 387 474	11 877 649		509 825
Dettes diverses	166 695	166 695		
Produits constatés d'avance	52 665	52 665		
	14 448 045	13 266 564	636 606	544 875

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 011 128

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	68 068 424	62 927 396
Drive	11 305 305	10 361 816
Agence de voyages	1 234 890	824 495
Station service	21 636 590	21 148 349
	102 245 209	95 262 056

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	14
Agents de maîtrise	8
Employés	211
	233

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Amortissements dérogatoires		104 507
Cession d'immobilisations corporelles		10 121
Amortissements exceptionnels sur mise au rebut	6 087	
Pénalité	2 370	
Certificats d'économie d'énergie		30 953
Dégrèvement d'impôt		92 781
	8 457	238 362

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	509 825
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	901 584
	1 411 409

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ARMARIE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 389 592
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-280 252
	1 109 340

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	191 118
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	222 102

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 574 748	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles

Néant

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 26.50 % ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2022.

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 601 000 €

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

S.A.S. DAMES DIS

Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023

Les engagements sont partiellement couverts par deux contrats « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès de deux organismes extérieurs dont le montant s'élèvent respectivement à 19 k€ et 129 k€.

Entreprises liées

	SOCIETE LIEE	SOCIETE AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations		
Dépréciation participations		
Créances rattachées à des participations		
Immobilisations financières diverses		
Clients et comptes rattachés		
Créances diverses		
Charges constatées d'avance		
Emprunts et dettes financières divers	1 009 871	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes diverses		
Produits de participation		
Intérêts et charges assimilées	45 724	

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



DAMES DIS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : ZAC des Fougerolles - Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE AUX DAMES
950 022 012 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2023 s'élevant à 3 606 334,11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 606 334,11 euros
A titre de dividendes	3 360 000,00 euros
Soit 420,00 euros par action	
Le solde,	
Au compte « Autres Réserves »	246 334,11 euros
Qui s'élève ainsi à 13 826 017,60 euros.	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 260,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 3 358 740,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2020	3 040 000 €	8 000	1 140 €	3 038 860 €
31/10/2021	3 280 000 €	8 000	1 230 €	3 278 770 €
31/10/2022	3 000 000 €	8 000	1 125 €	2 998 875 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 avril 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Olivier SIMON

DocuSigned by:

E998B195463F4A4...

S.A.S. DAMES DIS

Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Agencements des terrains : | 10 à 20 ans |
| - Constructions : | 10 à 20 ans |
| - Agencements des constructions : | 5 à 20 ans |
| - Agencements divers : | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport : | 4 à 5 ans |
| - Matériel de bureau : | 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau : | 5 à 10 ans |

S.A.S. DAMES DIS

Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 000 000			1 000 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	13 583 223	96 460		13 679 683
Résultat de l'exercice N-1	3 096 460		3 096 460	
Résultat de l'exercice N		3 606 334		3 606 334
Provisions réglementées	376 308		104 507	271 800
	18 055 991	3 702 794	3 200 967	18 557 818

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	91 876			91 876
Immobilisations corporelles	30 978 238	268 758	47 831	31 199 166
Immobilisations financières - titres	1 192 639	452		1 193 092
Immobilisations financières - créances	437 547	23 065		460 613
	32 700 300	292 276	47 831	32 944 746

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	80 148	6 215		86 363
Immobilisations corporelles	20 760 225	1 614 058	47 831	22 326 452
	20 840 373	1 620 273	47 831	22 412 815

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	1 328 893
	- Dégressive	285 293
	- Exceptionnelle	6 087

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***Provisions et dépréciations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	376 308		104 507	271 800
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	333 000	189 000	171 000	351 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	2 030	70	550	1 550
	711 338	189 070	276 057	624 350
<i>Dont dotation :</i>				
- <i>Exploitation</i>		189 070	171 550	
- <i>Financier</i>				
- <i>Exceptionnel</i>			104 507	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- | | |
|--|---------|
| - montants repris parce qu'utilisés : | 171 000 |
| - montants repris parce que devenus sans objet : | - |

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 162 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes ; en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement ; et en janvier 2024 le ministre de l'Economie et des Finances a introduit un pourvoi en cassation. A ce jour, la provision pour risques est donc maintenue ;
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 189 k€.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	460 613	11 583	449 030
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 945 702	3 945 702	
Créances diverses	193 990	193 990	
Charges constatées d'avance	214 716	214 716	
	4 815 021	4 365 991	449 030

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	456	456		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾				
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 840 755	1 169 099	636 606	35 050
Avances acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	12 387 474	11 877 649		509 825
Dettes diverses	166 695	166 695		
Produits constatés d'avance	52 665	52 665		
	14 448 045	13 266 564	636 606	544 875

() Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires**(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice**(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice**(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 011 128***Comptes rattachés et comptes de régularisation**

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	68 068 424	62 927 396
Drive	11 305 305	10 361 816
Agence de voyages	1 234 890	824 495
Station service	21 636 590	21 148 349
	102 245 209	95 262 056

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	14
Agents de maîtrise	8
Employés	211
	233

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Amortissements dérogatoires		104 507
Cession d'immobilisations corporelles		10 121
Amortissements exceptionnels sur mise au rebut	6 087	
Pénalité	2 370	
Certificats d'économie d'énergie		30 953
Dégrèvement d'impôt		92 781
	8 457	238 362

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	509 825
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	901 584
	1 411 409

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ARMARIE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 389 592
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-280 252
	1 109 340

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	191 118
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	222 102

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles****Néant****Engagements financiers**

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 574 748	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 26.50 % ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2022.

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 601 000 €

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023*

Les engagements sont partiellement couverts par deux contrats « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès de deux organismes extérieurs dont le montant s'élèvent respectivement à 19 k€ et 129 k€.

Entreprises liées

SOCIETE LIEE

SOCIETE AVEC LIEN
DE PARTICIPATION

Participations

Dépréciation participations

Créances rattachées à des participations

Immobilisations financières diverses

Clients et comptes rattachés

Créances diverses

Charges constatées d'avance

Emprunts et dettes financières divers

1 009 871

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Autres dettes diverses

Produits de participation

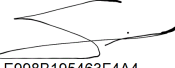
Intérêts et charges assimilées

45 724

Filiales et participations détenues**Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:

 E998B195463F4A4...